



Charte Déontologique du District de la Somme de Football

SOYONS TOUS P.R.E.T.S

Le football et le plaisir d'être en équipe sont des facettes essentielles de notre sport.
C'est avant tout un plaisir, un moment à partager ou un loisir commun.

Chaque Membre du District s'engage à faire preuve en toute circonstances de :

Probité

Intégrité, honnêteté, droiture.

Les membres de Commissions sont soumis à un devoir d'exemplarité, étant porteurs d'un idéal sportif, qui doit s'exprimer par leur comportement au bénéfice de l'image du Football. Les principes fondamentaux énoncés dans la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football doivent être respectés.

Chaque membre atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du District de la Somme de Football adopté par le Comité Directeur du 23 janvier 2021 et en vigueur pour la Mandature 2020/2024.

Respect

Du Football, des instances, des clubs et de l'ensemble des licenciés.

Le football est un jeu avant tout. Le respect mutuel commence par le respect des règles.

Ecoute

Proximité avec nos Clubs, échange et prise en compte des idées réalisables.

Accompagner nos Clubs pour initier ou approfondir leurs démarches et les accompagner dans leurs projets.

Transversalité

Partage d'expériences entre Commissions.

Les Commissions peuvent échanger afin de travailler à des contributions communes.

Solidarité

Les décisions prises par les Commissions sont publiées par les voies réglementaires et ne doivent pas être sujettes à des commentaires en dehors des lieux de débats.

Les membres de Commissions sont soumis à une stricte obligation de confidentialité et de non-divulgateur des faits, actes et informations dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leur fonction.

Je soussigné

- Elu
- Membre de Commission du District de la Somme de Football
- Intervenant du DSF

atteste par la présente avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du District de la Somme ainsi que de la présente charte Déontologique.